

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique, Dans les domaines : Industriels, BTP, de Commerces et de Bureaux.

Formation initiale.

(FI PRAP IBC)



Objectif(s) :

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

S.A.S. NC Prévention

09 rue La Fontaine 77 000 MELUN Tél : 06 63 15 86 37

SIRET : 832 164 735 00017 R.C.S. MELUN APE : 8559A S.A.S. au capital de 1 000 euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 06350 77 auprès du préfet de région d'Ile de France.

Références:

- Code du travail art. : R4541-1 ; R4541-2 ; R4541-9 ; L4121-1 à -4,
- Recommandations de l'INRS / CARSAT,

Programme:

1. Comprendre l'intérêt de la prévention
 - 1.1. Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
 - 1.2. Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
 - 1.3. Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
2. Connaître les risques de son métier
 - 2.1. Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
 - 2.2. Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
 - 2.3. Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé
3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
 - 3.1. Connaître le fonctionnement du corps humain
 - 3.2. Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
 - 3.3. Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

Programme (suite) :

4. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
 - 4.1. Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
 - 4.2. Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
 - 4.3. Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels
5. Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - 5.1. A partir des causes identifiées au cours de son analyse
 - 5.2. En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
 - 5.3. En prenant en compte les principes généraux de prévention
6. Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - 6.1. Identifier les personnes concernées
 - 6.2. Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
7. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
 - 7.1. Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
 - 7.2. Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

Modalités d'organisation :

1. Durée totale formation PRAP IBC : 14 heures
2. Effectif maximum : 10 stagiaires par session. (pas de minimum requis)
3. Si formation en intersession, modalités à définir avec le client (définies sur la convention de formation professionnelle)

Modalités d'organisation (suite) :

4. La formation-action PRAP IBC s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. Alternance d'exposés interactifs, de jeux de rôles, de vidéos, d'apprentissages de gestes et de descriptions de postes de travail.

Moyens pédagogiques : 01 caisses avec poignées, 01 caisse sans poignées et tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

5. Qualification du formateur : Titulaire du certificat de « formateur PRAP IBC » valide ou de « formateur de formateur PRAP IBC » valide et à jour de ses Maintiens et Actualisation des Compétences (MAC) de « formateur PRAP IBC » ou de « formateur de formateur PRAP IBC ».

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS.

6. Les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative IBC peuvent prétendre à l'obtention du **certificat d'acteur PRAP IBC**.

7. La validité du certificat acteur PRAP IBC est fixé à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à l'épreuve certificative (IBC).

Un acteur PRAP dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite de l'épreuve certificative IBC. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Public cible et prérequis pour suivre la formation :

Toute personne capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels elle est exposée, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels elle a la possibilité d'agir.

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation initiale d'acteur PRAP IBC.